

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-80

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absents : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatie, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatie), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

**RAPPORT ANNUEL CONCERNANT UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PLACE MARECHAL FOCH
- SOCIETE INDIGO GROUP -
RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

En application des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles L3131-5 et R3131-2 à R3131-4 du Code de la Commande Publique relatifs aux contrats de concession, de l'article 23 de la convention de délégation de service public, le délégataire a l'obligation de produire chaque année un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, les données comptables, l'analyse de la qualité du service, le compte rendu technique et financier.

La Ville de Trouville-sur-Mer a conclu un contrat de Délégation de Service public en 2013 pour la construction et l'exploitation du Parc Foch dont l'échéance est fixée au 29 juillet 2045.

A : Rapport d'activité

1. Faits marquants

- Février 2024 : renouvellement du partenariat avec le Rallye de la Côte fleurie ;
- Vandalisme/casse, en juin 2024 (un poteau et une barrière suite à une perte de contrôle d'un véhicule) ;

2. Descriptif exploitation

- Parking 180 places réparties sur 2 niveaux, 6 places PMR et 86 places amodiées ;
- Ouvert 24h/24h, 7J/7J ;
- Lecteur de plaque immatriculation ;
- 1 entrées et 2 sorties véhicules, 3 accès piétons, 1 ascenseur ;
- 1 caisse automatique ;
- Moyens de paiement : espèces, CB, Total GR, Liber't, Amex, Application Indigo, Indigo Néo, Abonnement internet ;

3. Contrôle qualité

Un organisme externe atteste de la qualité de l'accueil des utilisateurs du parking avec une visite mystère en 2024 pour le parking Foch.
Le score global est de 88/100.

B : Rapport financier

1 : Analyse de l'activité

CA global	
	849 004 €
	965 404 €
	+ 13.7 %

Dont notamment :

	Fréquentation horaire	Recette horaire
2023	98 391	833 333 € TTC
2024	117 898	952 000 € TTC
Ecart	+ 19.8%	+ 14.3 %

	Fréquentation abonnés	Recette abonnés
2023	40	5 593 € TTC
2024	74	8 024 € TTC
Ecart	+ 85 %	+ 43.5 %

2 : Analyse financière

	Produits	Charges	Résultat
2023	753 874 €	252 754 €	312 095 €
2024	852 149 €	427 394 €	237 729 €
Ecart	+ 13.0 %	+ 69.1 %	- 23.8%

Le ticket moyen annuel a diminué de 8.50 € à 8.10 € TTC.

3 : Redevance

Chaque année le délégataire doit verser une redevance correspondant à 60 % des recettes excédant un seuil dont le montant évolue selon la formule d'indexation fixée au contrat.
Pour 2024 ce seuil est fixé à 535 687.30 €. Les recettes sont de 837 338.60 euros.

Le délégataire devra donc verser une redevance de 180 990.78 €.

Pour rappel :

En 2023, la redevance était de 128 352.73 €.

Les recettes en 2023 étaient de 702 842.20 € avec un seuil à 526 063.82 €.

Il faut ajouter une redevance d'occupation du domaine public communal.

En 2023 : 2 069.92 €

En 2024 : 2 640.08 €

Vu le rapport d'activité du délégataire, ci-annexé,

Vu les articles précités,

Vu la délibération du 5 juillet désignant la société VINCI PARK (INDIGO) comme délégataire pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sur la commune de Trouville-sur-Mer, place Maréchal Foch, et autorisant la signature de la délégation de service public,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel 2024 du délégataire INDIGO, relatif à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement situé Place Foch à Trouville-sur-Mer.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE